

Charte de l'Adhérent - Les Savoirs du Campus Rangueil

Les Savoirs du Campus Rangueil, a pour mission de favoriser la transmission des savoirs, l'épanouissement personnel et le dialogue entre générations dans un cadre bienveillant et convivial. Cette charte a pour objectif de garantir le bon fonctionnement des Savoirs du Campus Rangueil et de maintenir un espace d'apprentissage et d'échange agréable pour chacun.

I. INSCRIPTIONS

Article 1 – Conditions d'adhésion

L'inscription à Les Savoirs du Campus Rangueil est ouverte à toute personne souhaitant enrichir ses connaissances et participer aux activités proposées. Aucun diplôme préalable n'est requis. L'adhésion vaut acceptation pleine et entière de la présente charte.

Article 2 – Modalités d'inscription

Une attestation d'inscription est remise après règlement du montant de l'inscription. Elle donne accès aux conférences pour lesquelles l'auditeur est inscrit et doit être présentée aux personnels de l'Université lors de chaque conférence pour accéder à la salle. Seuls les auditeurs inscrits peuvent assister aux conférences.

Article 3 – Disponibilité des places

L'inscription aux conférences est soumise à la disponibilité des places. La confirmation du règlement de l'inscription garantit la participation. En cas de conférence complète, l'auditeur peut être inscrit sur liste d'attente et sera contacté en cas de désistement.

Article 4 – Protection des données personnelles (RGPD)

Les données personnelles des auditeurs sont collectées et traitées conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD – Règlement UE 2016/679). Elles sont utilisées uniquement pour :

- La gestion des inscriptions,
- La communication d'informations relatives aux conférences et activités,
- Les besoins administratifs internes.

Conformément à la réglementation, tout auditeur dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et d'opposition sur ses données personnelles. Ces droits peuvent être exercés en contactant l'administration à l'adresse : [**u360.contact@utoulouse.fr**](mailto:u360.contact@utoulouse.fr)

II. DISCIPLINE GÉNÉRALE

Article 5 — Absences

Si un auditeur est dans l'incapacité d'assister à une conférence pour laquelle il est inscrit, il est invité à en informer Les Savoirs du Campus Ranguel dès que possible, par mail ou téléphone, afin de permettre une gestion optimale des places disponibles.

Article 6 — Comportement respectueux

Les auditeurs doivent adopter un comportement respectueux envers les intervenants, le personnel et les autres participants. Toute forme de discrimination, de harcèlement ou de perturbation est strictement proscrite et pourra entraîner l'exclusion définitive de l'auditeur, sans droit à remboursement.

Article 7 — Utilisation des téléphones portables

Les téléphones portables doivent être éteints ou mis en mode silencieux pendant toute la durée des conférences.

Article 8 — Enregistrements et prises de photos

L'enregistrement des conférences (audio ou vidéo) ainsi que la prise de photos sont strictement interdits sans l'autorisation préalable écrite de l'intervenant et de l'administration. Toute violation expose l'auditeur à des poursuites au titre du droit à l'image et de la propriété intellectuelle.

Article 9 — Feedback et amélioration continue

Les Savoirs du Campus Ranguel valorise les retours de ses auditeurs afin d'améliorer en continu la qualité des conférences et des services proposés. Un formulaire de satisfaction sera mis à disposition à l'issue de chaque cycle. Ces retours sont traités de manière anonyme et confidentielle.

III. CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE (CGV)

Les présentes Conditions Générales de Vente s'appliquent à toute inscription payante aux conférences proposées par Les Savoirs du Campus Ranguel.

Article 10 — Tarifs et modalités de paiement

Les tarifs des inscriptions sont fixés chaque année par l'administration et communiqués avant l'ouverture des inscriptions. Le règlement s'effectue par Paybox.

L'inscription n'est définitivement validée qu'après réception et encaissement complet du règlement.

Article 11 — Politique d'annulation et de remboursement

11.1 — Annulation à l'initiative de l'auditeur

L'absence à une ou plusieurs conférences n'ouvre droit à aucun remboursement, sauf cas de force majeure dûment justifié par un document officiel. Dans ce cas, un avoir valable pour la saison en cours pourra être accordé, à l'appréciation de l'administration.

11.2 — Seuil minimum d'inscription

Chaque conférence est soumise à un nombre minimum d'inscrits fixé par l'administration. Si ce seuil n'est pas atteint à la date limite d'inscription, la conférence pourra être annulée. L'auditeur en sera informé dans les meilleurs délais par mail. Dans ce cas, un avoir d'un montant équivalent au règlement effectué sera émis au nom de l'auditeur, valable pour toute inscription à une prochaine conférence de la saison en cours ou de la saison suivante.

11.2 — Annulation ou report à l'initiative des Savoirs du Campus Rangueil

En cas d'annulation d'une conférence par Les Savoirs du Campus Rangueil (hors cas de force majeure), un report sera proposé à l'auditeur.

En cas de force majeure rendant impossible la tenue d'un cycle complet (pandémie, sinistre, etc.), Les Savoirs du Campus Rangueil s'engage à proposer une solution alternative (report, cours en ligne) sans obligation de remboursement.

Article 12 — Responsabilité

Les Savoirs du Campus Rangueil décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou dommage causé aux biens personnels des auditeurs dans les locaux. Chaque auditeur est responsable de ses effets personnels.

En adhérant à Les Savoirs du Campus Rangueil, chaque auditeur s'engage à respecter l'intégralité de la présente charte, incluant les Conditions Générales de Vente.

Date de mise à jour : Avril 2026